



liquidation et partage de l'indivision

Par **Charles Edouard**, le **13/03/2020** à **09:18**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre du notaire commis pour procéder à la liquidation et au partage de l'indivision suite décès par jugement au TGI.

Le notaire me demande de venir à son office à une certaine date.

Or à cette date , jours précédents et jours après, je suis absent.

Comment faire ? J'ai demandé un rendez vous mais impossible.

Le notaire peut-il me représenter ? Puis je lui faire parvenir par mail ou courrier recommandé les documents concernant cette affaire.

Merci de bien vouloir me donner quelques détails

Cordialement

Par **Visiteur**, le **13/03/2020** à **21:13**

Bonjour

Demandez un autre rendez vous est la meilleure solution. Sauf si le notaire a tous les éléments, dans ce cas vous pouvez signer une procuration et un clerc signera à votre place.

Par **Charles Edouard**, le **13/03/2020** à **22:28**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse.

Malheureusement, le notaire ne veut pas nous recevoir avant la date faditique. Elle veut recevoir tous les freres et soeurs ensemble. J'aurais des documents à lui remettre, puis-je lui envoyer par mails, par courrier recommandé ou lui remettre en mains propre ?

Demander une procuration , est ce gratuit ?

Merci par avance.

Cdt